

Séance publique du 17 mai 2005

Délibération n° 2005-2674

commission principale : développement économique

objet : **Démarche Lyon ville de l'entrepreneuriat - Soutien à l'Association de l'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (Aescra) - Convention - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

La création et la reprise d'entreprises sont des facteurs-clés du développement économique de l'agglomération lyonnaise et de son positionnement à l'échelle européenne. En effet, le renouvellement du tissu économique local comme l'affirmation du dynamisme économique de l'agglomération sont liés à la création d'un véritable pôle d'excellence en matière d'entrepreneuriat.

Il s'agit à la fois d'augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises dans l'agglomération lyonnaise mais également de favoriser le développement et la pérennité de ces entreprises.

Pour cela, la communauté urbaine de Lyon, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise développe depuis plusieurs années une politique globale en faveur de la création et de la reprise d'entreprises.

La structuration des réseaux d'accompagnement et de financement des porteurs de projet atteint, aujourd'hui, une maturité. Sous l'impulsion de la communauté urbaine de Lyon, l'ensemble des acteurs s'est rassemblé sous une même bannière Lyon ville de l'entrepreneuriat. Cela permet, aujourd'hui, de fournir une offre complète quelles que soient la maturité et la typologie de projet.

Les chiffres en matière de création d'entreprise démontrent la pertinence de cette offre. En effet, l'agglomération lyonnaise compte plus de 8 600 créations d'établissements en 2003 avec une augmentation de ces créations de plus de 15 %, pour 10 % en moyenne dans la région Rhône-Alpes et en France. De plus, l'agglomération connaît une croissance continue du nombre de créations depuis 2001, à la différence des autres métropoles françaises.

C'est dans ce contexte positif que la Communauté urbaine souhaite poursuivre son soutien à l'association de l'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (Aescra)/centre des entrepreneurs école de management de Lyon (EM Lyon), afin de développer de nouveaux outils en faveur de la création d'entreprise et ainsi maintenir l'avance du dispositif Lyon ville de l'entrepreneuriat.

Lyon ville de l'entrepreneuriat L_VE : organisation et principaux axes d'actions

Lyon ville de l'entrepreneuriat s'est doté d'un système de gouvernance qui a pour vocation d'assurer le suivi du dispositif existant et également d'initier et de piloter de nouvelles actions.

Le Comité d'orientation stratégique

- il s'agira du directoire de Grand Lyon l'esprit d'entreprise (GLEE), -directeurs des cinq structures constitutives de GLEE : chambre de commerce et d'industrie de Lyon, chambre de métiers du Rhône, Medef Lyon-Rhône, confédération générale des petites et moyennes entreprises et communauté urbaine de Lyon- ce qui permet de faire le lien avec les principales orientations politiques de l'agglomération en matière de création d'entreprises,

- il se réunit deux fois par an (début et fin d'année) pour l'examen, la validation du bilan de l'année et des axes de travail proposés par le Comité de coordination.

Le comité de coordination L_VE

Il est composé :

- d'un président,

- des membres (techniciens) :

- . chambre de commerce et d'industrie de Lyon,
- . chambre de métiers du Rhône,
- . communauté urbaine de Lyon,
- . des experts : un représentant d'un club d'entrepreneurs *ad hoc* (objectif de ce club : avoir une vision extérieure des attentes des entrepreneurs, un œil critique sur le dispositif et formuler des préconisations sur des thématiques particulières qui puissent servir de base de réflexion pour l'avancement de L_VE).

il se réunit une fois tous les deux mois pour :

- l'examen de l'avancement des projets sur les différents champs (innovation, territorial et communication),
- l'examen et la discussion d'une thématique particulière.

Les actions supervisées par ce système de gouvernance sont déclinées systématiquement sous forme de projet dont un des membres de L_VE est pilote.

Ces projets peuvent être classés suivant trois grandes catégories :

- la création d'entreprises innovantes,
- l'approche territoriale de la création d'entreprise ou gestion du flux de projets de créations dites classiques,
- la communication : ce volet intègre toutes les composantes de communication, grand public ou ciblées qui visent à développer la diffusion et la lisibilité de l'offre de service L_VE aux entrepreneurs. Il est transversal aux deux premières catégories.

Le positionnement du centre des entrepreneurs de l'EM Lyon au sein du dispositif d'agglomération pour la création d'entreprises

L'EM Lyon est membre du dispositif Lyon ville de l'entrepreneuriat et représenté par l'Aescra. L'action du centre des entrepreneurs concerne essentiellement les porteurs de projets innovants et à potentiel. En phase *ante* création, le centre des entrepreneurs accompagne les porteurs de projets pour qu'ils acquièrent les bases théoriques nécessaires à la formalisation de leur projet et à son pilotage ultérieur.

Cette activité est complémentaire avec l'offre d'accompagnement technologique et stratégique développée dans l'agglomération par Crealys en phase *ante* création et par le Ceei Novacite pour l'accompagnement post-crédation (zéro à trois ans).

L'EM Lyon, par son centre des entrepreneurs, est également un centre d'expertise et de ressources en matière d'entrepreneuriat. Elle bénéficie, à ce titre, d'une visibilité européenne.

C'est pour cette capacité à développer de nouvelles méthodes que la Communauté urbaine souhaite soutenir l'EM Lyon dans le cadre de son programme d'action 2005.

Les actions menées en 2004

- organisation de deux séminaires de sensibilisation et de formation à la création d'entreprises dans deux des filières prioritaires pour l'agglomération lyonnaise : les sciences du vivant et les technologies de l'information et de la communication (TIC). Ces séminaires visent essentiellement des publics de chercheurs et de scientifiques. Ils permettent également d'exposer tout l'environnement et les principales étapes de la création d'entreprises à ces publics cibles, maîtrisant essentiellement les aspects technologiques. Un séminaire de sensibilisation pour la filière sciences du vivant a été organisé. La durée d'une semaine s'avère contraignante pour les participants potentiels, ce qui explique une participation assez faible (dix). Toutefois, le taux de satisfaction est très élevé,

- étude sur les principaux mécanismes de transmission familiale d'entreprises. Cette étude sera restituée sous forme d'une journée thématique à destination de dirigeants de PME et des principaux acteurs en matière de

création d'entreprises. Les résultats seront diffusés à l'ensemble des acteurs de L_VE sous forme de guide pratique. Les résultats seront également intégrés au programme de formation mis en œuvre par l'EM Lyon à destination des repreneurs,

- activité de détection de manager à destination d'entreprises technologiques. Une des problématiques en matière de développement et de financement des projets technologiques est la constitution d'une équipe cohérente et équilibrée entre compétences techniques et managériales. Cette action détermine les grandes caractéristiques de managers à succès, identifie les résultats de l'étude sur les profils types et les cas concrets seront exposés lors d'une journée thématique à destination des porteurs de projets scientifiques et des principaux acteurs du réseau. De même les résultats seront diffusés à l'ensemble des acteurs de L_VE sous forme de guide pratique,

- communication et promotion : colloque sur la critique de la performance qui rassemble des entrepreneurs de renom, des philosophes et d'autres personnalités pour débattre des critères fondamentaux en terme de performance, au niveau personnel et professionnel.

Le programme d'actions 2005

- un colloque *Entreprendre dans les TIC* : organisé en partenariat avec l'Espace numérique entreprises, à destination des chercheurs et salariés potentiellement intéressés par la création d'entreprise dans les technologies de l'information et de la communication. Ce colloque est le deuxième séminaire à destination des scientifiques prévu en 2004. L'année 2004 a permis sa conception. Les interventions seront équilibrées entre des professionnels de la création d'entreprise et des spécialistes du secteur afin de donner une vision complète dès la création d'entreprises dans cette filière prioritaire du Grand Lyon ;

- la réalisation d'un benchmark européen : cette étude comparative vise à positionner le dispositif Lyon ville de l'entrepreneuriat en regard des autres grandes métropoles européennes. En effet, dans le cadre de la charte d'engagement L_VE, les partenaires de l'agglomération se sont assigné comme objectif de positionner l'agglomération lyonnaise parmi les dix métropoles européennes les plus entrepreneuriales. Cette étude s'intéressera tout particulièrement aux dispositifs supports en matière d'accompagnement, de formation, de financement et d'immobilier dans les phase *ante* et post-création. Elle s'intéressera également aux aspects organisationnels des différents dispositifs, afin de capitaliser sur les meilleures pratiques en terme d'intervention publique et de partenariats public-privé. Il s'agit par cette étude de :

- . construire les indicateurs pertinents de comparaison,
- . effectuer un premier état des lieux à l'échelle européenne,
- . amorcer un travail de collaboration, notamment avec des agglomérations partenaires (Birmingham, Turin, Barcelone) pour faciliter le portage dans le temps de cette étude,
- . assurer la visibilité du dispositif d'agglomération à l'échelle nationale et européenne en l'appuyant sur des éléments factuels. Cette visibilité sera notamment assurée par la restitution des résultats de l'étude en ouverture des assises nationales de la création d'entreprise en juin 2005.

A terme, cette étude a vocation à s'élargir à d'autres métropoles.

Elle sera réalisée en coordination avec l'association *Vouloir entreprendre* pour son savoir-faire en matière de sensibilisation à l'entrepreneuriat et ses capacités de capitalisation de bonnes pratiques.

Programme d'actions 2005 retenu par la communauté urbaine de Lyon

En matière d'accompagnement et de financement des porteurs de projets innovants et à potentiel, la Communauté urbaine souhaite poursuivre son soutien à l'association de l'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes sur la base des objectifs suivants pour l'année 2005,

- en matière de promotion du dispositif Lyon ville de l'entrepreneuriat par l'Aescra, 2005 est une année charnière avec la mise en œuvre concrète du dispositif L_VE. Cela se traduit par une nouvelle structuration et la définition d'un mode de gouvernance.

Le développement du dispositif Lyon_ville de l'entrepreneuriat implique pour les acteurs signataires :

- la nécessité de participer à la promotion du dispositif et donc d'afficher leur implication dans le dispositif (notamment sur les documents de communication),
- une réelle transparence dans le suivi et le bilan des actions engagées.

Il est donc proposé que la convention 2005 intègre les exigences suivantes :

- l'affichage systématique du logo L_VE sur les supports et lors des actions de communication conduites par l'Aescra,
- la participation au salon des entrepreneurs sous la bannière L_VE au même titre que les autres membres du dispositif,
- la promotion du dispositif Lyon_ville de l'entrepreneuriat lors des manifestations auxquelles l'Aescra participe,
- l'Aescra accepte de contribuer au contenu et/ou services du portail économique de l'agglomération lyonnaise par le biais de son site internet.

Proposition de partenariat

Dans le cadre de l'activité de l'Aescra au sein du dispositif d'agglomération en faveur de la création et de la reprise d'entreprise Lyon_ville de l'entrepreneuriat, il est proposé d'établir une convention annuelle entre la Communauté urbaine et l'Aescra. Cette convention prendra effet à la signature des parties et s'achèvera le 31 décembre 2005.

L'Aescra accepte de contribuer au contenu et/ou services du portail économique de l'agglomération lyonnaise par le biais de son site internet.

Pour 2005

La subvention proposée est de 20 000 €.

Financement prévisionnel pour 2005

Libellé	Colloque : créer dans les TIC	Benchmark Européen	Total
communauté urbaine de Lyon	5 000	15 000	20 000
région Rhône-Alpes	8 000	-	8 000
EM Lyon	8 647	-	8 647
total	21 647	15 000	36 647

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer une convention de partenariat jusqu'au 31 décembre 2005 avec l'association de l'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes.

2° - Approuve le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 20 000 € pour l'exercice 2005 à l'Aescra.

3° - Ces dépenses seront imputées au budget de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,